

Retrait des contenus haineux en ligne

Le saviez-vous ? L'Europe contribue à prévenir la radicalisation en ligne.

L'Europe lutte contre la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne. Dans presque tous les cas, les auteurs d'attentats terroristes utilisent internet pour diffuser des messages de haine et fournir des informations sur la manière de commettre de telles atrocités.

Depuis 2021, les grandes plateformes comme Google, Facebook, Twitter ou YouTube, installées au sein de l'Union doivent procéder, dans l'heure, au retrait d'un contenu terroriste signalé. Ainsi, les États se voient dotés d'un pouvoir d'injonction de retrait vis-à-vis des grandes plateformes.

Ces injonctions peuvent viser toutes indications sur la manière de fabriquer et d'utiliser des explosifs, des armes à feu et d'armes à des fins terroristes. Les enregistrements sonores, les vidéos ou transmissions en direct incitant à commettre des infractions terroristes doivent également être retirés ou désactivés sous peine de sanctions l'encontre des fournisseurs de services.

Pour en savoir plus : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/fight-against-terrorism/preventing-radicalisation/>